

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 05/07/24
Date d'affichage 05/07/24
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 15 / Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 12 juillet à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph	M. LABONNE Gérard	Mme GUERRY Laure
M. NOCART Eddy	Mme MOUBAMBA Stéphanie	M. CORRE Patrice
Mme GRIMARD Eliane	M. DESFEMMES Didier	Mme METENIER Patricia
Mme BRUYERE Mireille	M. MARCAUD Hugues	Mme VERNIS Cécile
M. CONIL Gaël	M. LEBON Thierry	M. DE SOUZA Bertrand

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LAFARGE Audrey a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia
M. DEBOST Anthony a donné pouvoir à M. DE SOUZA Bertrand

Absents :

M. RENÉ David	M. DIFALLAH Azdine	Mme COULON Sylvie
Mme FERNANDEZ Maryline	M. BAUDON Julien	

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 15 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme VERNIS Cécile est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

6- RCVCB : actualisation du plan de financement des travaux communaux

Rapporteur / Eddy NOCART

Vu la délibération n°5/2022 en date du 4 février 2022, par laquelle la Commune de Saint-Yorre avait adhéré au dispositif départemental de Reconquête des Centres-Villes et Centres-Bourgs (contrat RCVCB), permettant d'obtenir des aides du Département de l'Allier et de l'Agglomération, en vue de financer plusieurs projets situés en cœur de ville, à l'intérieur du périmètre de centralité ;

Vu la délibération n°36/2023 du 16 juin 2023 actant par avenant n°1 des modifications quant à la planification annuelle et financement des projets retenus par le Conseil municipal de Saint-Yorre ;

Considérant qu'il convient de modifier une nouvelle fois le contrat RCVCB liant la Commune de Saint-Yorre au Département de l'Allier, en ajustant les actions annuelles 2024, 2025 et 2026, et par voie de conséquence, les montants de subventions afférentes.

Les projets suivants sont ainsi abandonnés (faute de besoins) ou reportés :

- Agrandissement du restaurant scolaire,
- Réfection de la toiture de la Mairie,
- Réhabilitation de la salle des fêtes Nicolas Larbaud et de la Villa Marguerite.

Le montant total des travaux du contrat RCVCB s'élèverait désormais à 2 677 289,87 € (plafond à 3 millions d'€), pour un montant de subvention attendu de 803 136,46 € de la part du Département (plafond à 900 000 €).

Reconquête centre ville centre bourg - Commune de Saint-Yorre _ avenant 2
Synthèse du plan de financement prévisionnel

Année	Dépenses	Orientations	Montant € HT	Financement prévisionnel									
				Département		Etat		Agglomération		Région		Commune	
				Subvention	Taux	Subvention	Taux	Subvention	Taux	Subvention	Taux	Reste à charge	Taux
2022	Phase 1 - Travaux RD906E (de l'étude notariale jusqu'à rue Chanlon)	Cadre de Vie	897 062,74 €	269 118,82 €	30,00%	- €		205 060,00 €	22,86%	- €		422 883,92 €	47,14%
TOTAL 2022			897 062,74 €	269 118,82 €	30,00%			205 060,00 €	22,86%	- €		422 883,92 €	47,14%
2023	Réhabilitation d'un bar-restaurant (MO)	Vitalité	19 155,00 €	5 746,00 €	30,00%	- €			0,00%	- €		13 409,00 €	70,00%
	Réhabilitation maison des associations - tranche 1	Vitalité	34 572,13 €	10 371,64 €	30,00%	- €				- €		24 200,49 €	70,00%
TOTAL 2023			53 727,13 €	16 117,64 €	30,00%	- €		- €	0,00%	- €		37 609,49 €	70,00%
	Réhabilitation d'un bar-restaurant (travaux)	Vitalité	195 000,00 €	117 000,00 €	60,00%							78 000,00 €	40,00%
	Réhabilitation maison des associations - tranche 2	Vitalité	11 500,00 €	6 900,00 €	60,00%	- €				- €		4 600,00 €	40,00%
	Réhabilitation d'un logement au dessus du bar restaurant	Habitat	100 000,00 €	60 000,00 €	60,00%				0,00%			40 000,00 €	40,00%
2024	Réfection extérieure de l'église	Cadre de vie	70 000,00 €	42 000,00 €	60,00%							28 000,00 €	40,00%
	Phase 3 - Travaux RD906E (de la rue Chanlon jusqu'à l'école de musique)	Cadre de Vie	650 000,00 €	195 000,00 €	30,00%			63 000,00 €	9,69%			392 000,00 €	60,31%
TOTAL 2024			1 026 500,00 €	420 900,00 €	41,00%	- €		63 000,00 €	6,14%	- €		420 000,00 €	40,92%
2025	Réhabilitation du logement 8 rue de la liberté	Habitat	100 000,00 €	17 000,00 €	17,00%			23 942,00 €	23,94%			59 058,00 €	59,06%
	Aménagement salle de réceptions (grange)	Vitalité	200 000,00 €	50 000,00 €	25,00%							150 000,00 €	75,00%
	Réhabilitation de la Salle Aragon	Vitalité	200 000,00 €	10 000,00 €	5,00%							190 000,00 €	95,00%
TOTAL 2025			500 000,00 €	77 000,00 €	15,40%			23 942,00 €	4,79%	- €		399 058,00 €	79,81%
2026	Réhabilitation de 6 logements 21 rue de la libération	Habitat	200 000,00 €	20 000,00 €	10,00%							180 000,00 €	90,00%
TOTAL 2026			200 000,00 €	20 000,00 €	10,00%	- €		- €	0,00%	- €		180 000,00 €	90,00%
TOTAL GENERAL			2 677 289,87 €	803 136,46 €	30,00%	- €	0,00%	292 002,00 €	10,91%	- €		1 582 151,41 €	59,10%

L'accompagnement financier du Département serait ainsi réparti selon les trois orientations de la manière suivante :

- Cadre de vie : 60 %
- Habitat : 15 %
- Vitalité : 25 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le tableau ci-dessus actualisé des projets et actions inscrits au contrat RCVCB ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 qui en découlera.

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 16 juillet 2024,

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Joseph KUCHNA

Cécile VERNIS

REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2024

Application agréée E-legalite.com